

## Un parcours touristique original entre Nièvre et Yonne

Aux origines de la République, les monuments commémoratifs de la résistance républicaine au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en décembre 1851.

Une conférence par Christian Rey de la Société Scientifique et Artistique de Clamecy (SSAC) et Denis Martin de l'association pour la Documentation, l'Information des Mouvements Sociaux (ADIAMOS 89)

			
<b>Clamecy (1884)</b>	<b>Neuvy-sur-Loire (1902)</b>	<b>Cosne-sur-Loire (1902)</b>	<b>Saints-en-Puisaye Tombe d'Alfred Saison</b>

En décembre 1851, de nombreux·ses Républicaine·es se soulèvent contre le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. Aux risques de leur vie, elles et ils ont le courage de s'insurger afin de défendre la République de 1848, la Deuxième République, république peu connue, voire oubliée aujourd'hui.

Il est à noter l'importance de la résistance au coup d'État en province : 27 départements résistent, dont la Nièvre et l'Yonne. Mais ces soulèvements à travers la France sont vains, le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte contre les institutions républicaines est victorieux. Le futur Napoléon III jette par la suite les bases d'une dictature destinée à éradiquer les idées républicaines. La résistance au coup d'État est présentée comme une jacquerie par la propagande bonapartiste.

La répression qui s'abat sur les insurgé·es de décembre 1851 est violente et massive. 26 889 personnes sont arrêtées et inculpées. 21 000 sont condamnées par des commissions militaires puis mixtes dont 9 820 à la transportation à Cayenne ou en Algérie.

Dans la Nièvre : 1042 républicain·es sont emprisonné·es, 508 déportations sont prononcées dont 308 pour Cayenne et 200 pour l'Algérie, 6 condamnations à mort dont 4 commuées en travaux forcés, 2 hommes seront guillotinés sur place. Dans l'Yonne : 1 167 dossiers sont déposés ; en résultera 443 déportations en Algérie.

Il a fallu attendre la chute de l'empire et l'avènement de la 3<sup>e</sup> République pour que ces femmes et ces hommes retrouvent leur dignité avec la loi de réparation nationale de 30 juillet 1881 qui alloue une pension ou une rente viagère aux citoyens français victimes du coup d'État du 2 décembre 1851.

Des monuments s'élèvent à Paris et dans les régions, traces tangibles voulues par ces républicain.es qui ont souffert pendant plus de trente ans pour une résistance qu'elles et ils ont toujours signifiés comme légale.

La Nièvre compte 3 monuments : à Clamecy, à Cosne-sur-Loire, à Neuvy-sur-Loire. Dans l'Yonne, des sépultures significatives sont également dénombrées dont celle de Saints-en-Puisaye. De nombreux insurgés ont tenu à inscrire sur leur tombe leur participation à l'insurrection de décembre 1851.

Ces monuments, traces tangibles de l'histoire de la République, ne peuvent-ils pas appartenir au tourisme monumental de la Nièvre et de L'Yonne ? Ne méritent-ils pas un détour, une visite ?

Monuments que peu d'informations incitent à découvrir. Ils ont longtemps eu mauvaise presse : n'a-t-on pas parlé de monuments des rouges ?

**Mireille Hanon**